

Réunion de la Commission de Suivi de Site Polyrey

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
À BERGERAC (24)
Mercredi 14 décembre 2016 – 15h00**

Liste des participants

Collège Administrations de l'Etat

BORDE Patrice : Préfecture de la Dordogne – SIDPC
CROS Richard : Préfecture de la Dordogne – SIDPC
GARNIER Florent : Préfecture de la Dordogne – SIDPC
JAVIERRE Nicolas : DREAL chef UD24
LAPRADE Alain : Sous-préfecture de Bergerac – Secrétaire Général
LAURENT Dominique : Sous-préfecture de Bergerac – Sous-préfète
SOUILHE Denis : DREAL UD47

Collège Collectivités locales

DEGUILHEM Thierry : Mairie de Baneuil – Maire
HENDRICKX Serge : Mairie de Lalinde – Maire-adjoint
LABONNE Marie-France : Mairie de Couze – Maire-adjoint
MARTIN Gérard : Mairie de Varennes – Maire
RAIMBAULT Guy : Mairie de Lalinde – Maire-adjoint

Collège Exploitants

ANDRE Jean-Louis : Polyrey – Directeur Général
BEAUDOIN Jean-Paul : Polyrey – Directeur de site
MENEGON Vincent : Polyrey – Agent de maîtrise Atelier Résines
MEYRIGNAC Isabelle : Polyrey – Responsable réglementation et certification

Collège Salariés

CADIOU Laurent : Polyrey – Délégué du personnel
DECHAMP Didier : Polyrey – Secrétaire du CHSCT

Collège Riverains

MANDON Jacques : Secrétaire CCP de Couze
RABANEL Bernard : Association de protection de l'environnement –
Remplace Georges BARBEROLLE

Membres qualifiés

Capitaine VINCENT Patrice : Commandant en second de la Compagnie de
gendarmerie nationale de Bergerac
LEFEVRE Chantal : DDT24 / STB
SIMIONATI Sylvain : SDIS24

Excusés

MINGASSON Jean-Paul : Président de la CSS de Polyrey, personnalité qualifiée
Représentant de l'ARS
Représentant de la DIRECCTE

Ordre du jour

- Présentation des activités de l'entreprise pour les années 2015 et 2016
- Bilan du système de gestion de la sécurité et des inspections
- Compte rendu des accidents et incidents
- Projets et perspectives 2017
- Bilan des inspections de la DREAL
- Questions diverses

Documents associés

Annexe I : Présentation Polyrey

Annexe II : Présentation DREAL

15 heures 00 – Début de la réunion

Mme LAURENT, Sous-préfecture de Bergerac

Ouvre la réunion et annonce que cette dernière est enregistrée.

M. LAPRADE, Sous-préfecture de Bergerac

Présente les excuses de Jean-Paul MINGASSON, qui délègue la présidence de la CSS à Dominique LAURENT, ainsi que de l'ARS et de la DIRECCTE.

Présentation des activités de l'entreprise pour les années 2015 et 2016

M. ANDRE, Polyrey

Souligne que le chiffre d'affaires, la production et l'emploi au sein de Polyrey sont en augmentation depuis trois ans.

Il ajoute qu'aucun accident majeur n'a été signalé en 2015 et 2016.

Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) et des inspections

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Présente les principales activités de prévention des risques réalisées depuis la dernière CSS. Elles concernent notamment la certification ISO 50001 des deux sites de Polyrey et la modification de l'angle de l'évent du réacteur R4 pour limiter la formation de nuages toxiques et le rayon de danger.

M. SOUILHE, DREAL UD47

Indique que le projet de modification de l'angle de l'évent est en cours d'instruction car la DREAL a demandé des précisions sur la nouvelle méthode de modélisation, qu'elle vient tout juste de recevoir.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Poursuit et détaille les projets de modernisation de l'atelier Résines : un petit réacteur de mélange a été remplacé et un stockeur d'acide chlorhydrique a été déplacé.

Sur l'ensemble du site, des travaux de protection incendie ont été réalisés et une mise en conformité sûreté a été effectuée à la suite des attentats terroristes. Un oxydateur COV (Composés Organiques Volatiles) a également été remplacé. Il permet désormais de réaliser des économies d'énergie substantielles et de respecter les normes réglementaires d'émission. Enfin, une nouvelle sécurité a été installée sur le réacteur R4 afin de permettre un arrêt d'urgence sans énergie.

En ce qui concerne le bilan du SGS, plusieurs formations/informations ont été dispensées au personnel. En 2016, un exercice de nuit inopiné a été conduit pour déclencher une cellule de crise. Une réunion du CHSCT élargi aux entreprises extérieures intervenant sur le site de Polyrey a par ailleurs été organisée avant l'arrêt d'été 2015. Cependant, la prochaine réunion du CHSCT élargi ne se déroulera qu'à la fin du mois de décembre 2016, car peu d'entreprises extérieures ont répondu à l'invitation.

Tous les suivis et contrôles des Moyens de Maîtrise des Risques (MMR) et des Eléments Importants Pour la Sécurité (EIPS) demandés à Polyrey ont été mis en place. Les quatre dysfonctionnements mineurs relevés lors de ces contrôles ont été immédiatement corrigés.

Mme MEYRIGNAC dresse ensuite le bilan des inspections de la DREAL. La première inspection SGS, en date du 9 novembre 2015, concernait la gestion des entreprises extérieures et a mis en évidence une non-conformité.

La seconde inspection SGS, en date du 13 juin 2016, concernait le risque d'emballement thermique. Le traitement des demandes de la DREAL à ce sujet est en cours, le point central étant le calcul des indices de confiance de la chaîne de sécurité.

L'inspection sur le risque chronique du 20 septembre 2016 portait essentiellement sur les tours aéroréfrigérantes ainsi que la nouvelle installation COV.

La troisième inspection SGS, en date du 30 septembre 2016, concernait la thématique nationale de la perte d'alimentation électrique, notamment dans l'Atelier Résines, et le plan de modernisation des installations industrielles. Une non-conformité a été relevée sur la protection foudre du site et a fait l'objet d'une mise en demeure.

Enfin, une inspection SGS sur la protection contre la malveillance a été conduite le 9 novembre 2016.

Au sujet des demandes de l'administration, Polyrey a dû repositionner son classement par rapport aux nouvelles rubriques de la Directive Seveso 3. Un retour d'expérience sur la fiabilité des barrières de sécurité lors des périodes de canicule a également été demandé par la DREAL.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Précise que les informations sur les risques d'accident majeur n'ont pas encore été mises à la disposition du public car cette demande est intervenue à la même période que les attentats.

M. DEGUILHEM, Mairie de Baneuil

Demande si la Directive Seveso 3 modifie le périmètre de danger.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Explique que le site de Polyrey est classé « Seveso seuil haut », comme sous la Directive Seveso 2. Le périmètre de danger ne change pas en fonction des Directives.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Confirme que le seuil reste le même.

Elle reprend le sujet des demandes de l'administration et explique que l'audit énergétique obligatoire a été effectué en même temps que la certification ISO 50001, qui le remplacera à l'avenir.

Elle ajoute que Polyrey a repris l'exploitation de la chaufferie du site (anciennement prise en charge par Dalkia) et a dû, à ce titre, mettre à jour l'étude de danger de cette dernière. En tant que nouvel exploitant, Polyrey a également repris un arrêté d'urgence qui avait été émis suite à différents incidents intervenus au niveau de l'incinérateur à déchets.

M. LAPRADE, Sous-préfecture de Bergerac

S'enquiert des éventuelles réclamations de la population au moment du changement de l'oxydateur thermique.

M. DEGUILHEM, Mairie de Baneuil

Précise qu'il a eu connaissance de réclamations en 2016 mais que les personnes concernées habitaient la commune de Lalinde.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Explique que Polyrey a choisi la période hivernale afin de limiter les odeurs qui risquaient d'être générées au cours des dix-neuf jours d'exploitation sans traitement. Une réponse a d'ailleurs été envoyée à l'administration en octobre 2016 au sujet du recensement des substances odorantes.

Enfin, le bilan des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone et gaz fluorés) est achevé et doit être déclaré sur la plateforme dans les jours qui viennent.

Compte rendu des accidents et incidents

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Indique qu'un dépassement légionnelle sur l'une des tours de refroidissement s'est produit en 2015. La procédure de désinfection a immédiatement été lancée et les pompes défaillantes ont été remplacées.

De plus, un bac de confinement des eaux souillées a été ouvert accidentellement à la suite d'un choc sur un câble électrique, conduisant à l'émission de 176 grammes de phénol dans la Dordogne.

M. GARNIER, Préfecture de la Dordogne

Souhaite savoir si Polyrey a signalé ce second incident à la préfecture ou la DREAL.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Admet que la préfecture n'a pas été prévenue immédiatement.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Rappelle qu'un exploitant ICPE confronté à un incident notable doit immédiatement le signaler à l'administration.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Précise qu'une légère consommation de poussières a eu lieu sur le silo 9 qui avait déjà été à l'origine d'un incident dans le passé. Un Plan d'Opération Interne (POI) a été déclenché et des actions correctives ont été mises en place.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Confirme que cet incident a bien été notifié.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Evoque le dernier incident notable relatif à une surchauffe importante dans les chambres de combustion qui a entraîné l'arrêt d'urgence de l'installation. L'exploitation a redémarré quatre jours après cet incident.

Enfin, elle mentionne l'ensemble des arrêtés préfectoraux en cours. Elle souligne notamment l'arrêté de mise en demeure du 22 novembre 2016 exigeant que Polyrey se mette en conformité au niveau du risque foudre. Les mesures qui devront être mises en place à ce titre sont en cours de chiffrage. La préfecture a accordé à l'entreprise un délai de mise en conformité courant jusqu'à l'arrêt d'août 2017.

Projets et perspectives 2017

M. ANDRE, Polyrey

Indique que le premier projet d'amélioration de la sécurité pour 2017 a trait aux travaux de mise en conformité foudre, dont le coût est de 100 000 euros. Concernant l'incinérateur à déchets, un changement des équipements va être réalisé afin d'améliorer la dépression dans le foyer. Un chantier de modernisation de la protection bruit vis-à-vis des habitations est aussi en cours d'étude. Enfin, l'armoire électrique R4 de l'Atelier Résine va être remplacée.

M. MANDON, Riverain

S'enquiert des émanations provenant du réacteur R4 et des risques potentiels pour l'environnement et la santé des personnes.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Précise qu'il n'y a des émanations qu'en cas d'incident majeur, et non pas en marche normale. Le rayon de danger au sein duquel les premiers effets irréversibles sur la santé humaine seraient constatés a été calculé.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Confirme qu'en cas d'incident majeur, l'évent du réacteur permet d'évacuer la pression ainsi que le nuage toxique, ce qui peut occasionner des blessés. Il existe néanmoins un système de sécurité régulièrement contrôlé par l'exploitant et la DREAL pour éviter au maximum la survenue d'incidents.

M. BEAUDOIN, Polyrey

Raconte qu'un accident de ce type est intervenu en 1989 et qu'il a pu observer la projection de résine phénolique en cours de polymérisation. En revanche, il n'y a pas eu de nuage toxique.

M. ANDRE, Polyrey

Ajoute que le risque mortel se rencontre essentiellement dans un petit périmètre autour du réacteur. A l'extérieur du site, ce risque est beaucoup plus limité.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Rappelle qu'il ne faut pas minimiser ce risque.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Confirme qu'il s'agit bien d'un incident pris en compte dans les conditions majorantes de la modélisation.

M. GARNIER, Préfecture de la Dordogne

Explique que le nuage de phénol constitue le scénario utilisé pendant les exercices de simulation.

M. MANDON, Riverain

Demande s'il serait possible d'obtenir un classement des risques selon leur degré de gravité.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Fait remarquer que ce classement existe déjà. Cependant, il n'est pas spécifiquement communiqué au grand public car il figure dans des études de danger particulièrement techniques et volumineuses.

M. MANDON, Riverain

Souhaite savoir si la municipalité a connaissance de ce classement.

M. HENDRICKX, Mairie de Lalinde

Précise qu'un plan communal de sauvegarde a été créé il y a quelques années et réactualisé l'an passé.

M. GARNIER, Préfecture de la Dordogne

Ajoute qu'il existe un Plan Particulier d'Intervention mis à jour tous les trois ans et listant tous les risques pouvant intervenir à l'extérieur du périmètre de l'usine. Des exercices sont également organisés à intervalles réguliers avec les services de la préfecture, du SDIS, de la gendarmerie et de la mairie.

Bilan des inspections de la DREAL

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Rappelle que quatre inspections ont été menées entre 2015 et 2016, que l'instruction de l'étude de danger est en cours et qu'un travail important a été mené par Polyrey pour redémarrer l'incinérateur.

Il reprend ensuite l'énumération des inspections précédemment citées par Mme MEYRIGNAC.

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

Informe les membres de la CSS qu'aucun produit n'est stocké sur le site de Polyrey qui pourrait être utilisé par des terroristes.

M. JAVIERRE, DREAL UD24

Déclare que les inspections ont été renforcées en 2016 sur le site de Polyrey et que l'exploitant a une bonne maîtrise du réacteur R4.

Il précise que l'inspection sur le risque chronique du 20 septembre 2016 portait sur la surveillance des eaux souterraines.

Il apporte ensuite des précisions sur l'incinérateur exploité par Dalkia jusqu'au 1^{er} décembre 2015. Un incident notable sur cette installation a été déploré et a donné lieu à des expertises conduites par Polyrey ainsi que des entreprises extérieures. Les travaux réalisés se sont révélés insuffisants, de sorte qu'un arrêté préfectoral d'urgence a été pris. L'autorisation préfectorale de reprise des activités a été donnée le 28 septembre 2016.

Les actions à venir prévoient la poursuite de l'instruction de l'étude de danger par la DREAL en fonction des derniers compléments fournis par Polyrey en novembre 2016. Cette instruction fera certainement l'objet de prescriptions supplémentaires et de mises à jour d'arrêtés préfectoraux afin de simplifier le suivi administratif du site.

Questions diverses

Mme MEYRIGNAC, Polyrey

S'enquiert de la modification du bureau de la CSS.

Mme LAURENT, Sous-préfecture de Bergerac

Souligne que l'absence du Président de la CSS rend cette modification difficile.

M. DEGUILHEM, Mairie de Baneuil

Souhaite savoir si un représentant du collège des riverains a été désigné.

M. LAPRADE, Sous-préfecture de Bergerac

Rappelle que deux personnes ont été choisies : Monsieur BARBEROLLE, qui représente une association de protection de l'environnement, et Monsieur MANDON.

M. MARTIN, Mairie de Varennes

Demande si le candidat dont il a fait remonter le nom pour le collège des riverains a bien été convoqué.

M. LAPRADE, Sous-préfecture de Bergerac

Admet ne pas avoir répondu officiellement à Monsieur MARTIN.

Mme LAURENT, Sous-préfecture de Bergerac

Remercie les membres de la CSS et lève la séance.

16h30 heures – Clôture de la réunion

Pour la préfète et par délégation,

La Sous-préfète de Bergerac,



Dominique LAURENT

